

**MARCHÉ PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTÉE**

**SORTIE SCOLAIRE**

**Année scolaire 2024-2025**

**IDENTIFIANTS**

1. **La collectivité**

Pouvoir adjudicateur : **Lycée Simone Weil**

**22 boulevard Marechal Joffre**

**43000 Le Puy-en-Velay**

Représenté par : **Mme, Sauvan-Graindorge, chef d’établissement**

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Simone Weil – 43000 LE PUY EN VELAY

1. **Marché n°2023/09**

attention2En guise de conclusion du marché, le chef d’établissement ne signera que l’acte d’engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé.

1. **Objet du marché : SORTIE SCOLAIRE**

* **Sortie scolaire à Auversup à la Grande Halle d’Auvergne le jeudi 16 janvier 2025 pour environ 340 élèves et 13 accompagnateurs. L’effectif sera précisé 8 jours à l’avance. (Voir article 9)**

**MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Procédure adaptée conformément à l’article R2131-12 du code de la commande publique.

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**A - Date et heure limites de dépôt des offres :**

***Le 4 novembre 2024 à 12 h 00.***

**B- Modalités d’envoi**

Par voie dématérialisée : sur la plateforme de l’AJI

**C – Durée de validité de l’offre**

Le candidat maintient son offre pour la période considérée.

**D -**

Méthode de classement des critères de jugement :

Critère prix des prestations : 50%

Qualité des prestations proposées : 50%

**E – Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les prestataires.

**F - Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

Mme Christelle GRANGEON, gestionnaire Tel. 04.71.05.66.66

Email : [int.0430021P@ac-clermont.fr](mailto:int.0430021P@ac-clermont.fr)

**G - Variantes**

Les variantes sont acceptées après réponse à l’offre de base, à condition qu’elles ne bouleversent pas exagérément le déroulement du séjour.

Elles devront apparaître sur un document annexe.

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet l’organisation d’une sortie scolaire.

**Article 2 : Allotissement**

Le marché comporte 1 lot :

* Lot 1 : transport pour la sortie scolaire à Auversup.

**Article 3 : Durée du marché**

Sans objet.

**Article 4 : Détail des prestations et des prix**

Demande de transport d’environ 340 élèves et de 13 accompagnateurs au départ du Lycée Simone Weil au Puy-en-Velay à 8h, à destination de la Grande Halle d'Auvergne, Auversup. Le retour est prévu à 18h, également au Lycée Simone Weil.

Nous estimons avoir besoin de 6 bus, mais ce nombre peut être ajusté en fonction de la capacité de chaque véhicule. L’effectif sera confirmé 8 jours à l’avance.

**Lot 1 - Transport :**

* Le transport s’effectuera en car confort Grand Tourisme affrété auprès des compagnies de transport habilitées et justifiant d’une autorisation d’exercer la profession de transporteur public routier de personnes.
* Le prestataire s’engagera à prendre les mesures nécessaires en cas d’ennuis mécaniques pour que l’immobilisation ne dépasse pas cinq heures sous peine de pénalités de 200,00 euros par heure supplémentaire.
* Le transport aura lieu entre lycée du Puy-en-Velay et la Grande Halle d’Auvergne, aller et retour (en début et fin de séjour).
* **Départ jeudi 16 janvier à 8h et retour le 16 janvier à 18h.**

Les gratuités et/ou remises pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être répercutées au prix global.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges ; sauf accord préalable du lycée suite à des circonstances exceptionnelles.

**Descriptif et détail du marché :**

Néant.

**Article 5 : Exécution du marché**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

**Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

* Le présent document valant Acte d’Engagement et Cahier des Clauses Particulières

**Article 7 : Garanties**

Sans objet.

**Article 8 : Avance forfaitaire**

Sans objet.

**Article 9 : Prix et rythme des paiements**

* **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

* **Forme des prix**

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix HT et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

Le prix du voyage scolaire comprendra impérativement :

Voir article 1.

**Le versement par le prestataire d’une somme en espèces, ou la mise à disposition de cartes de paiement pré chargées pour les dépenses sur place ne seront pas acceptés Le lycée se charge de procurer une régie d’avance aux accompagnateurs en tant que de besoin.**

**L’offre devra permettre de déterminer le coût total par participant (y compris les accompagnateurs) et détaillera les coûts par postes de dépense.**

* **Mode de règlement**

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu’aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

**Article 10 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d’exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l’article au CCAG FCS.

**Article 11 : Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d’inexactitude des renseignements prévus à l’article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

**Article 12 : Litiges**

Tout différend survenant à l’occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou de la personne responsable du suivi de l’exécution du marché préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. Le présent document est établi en un seul exemplaire original, conservé par l’établissement. En cas de litige seul cet exemplaire fait foi.

**Déclaration du titulaire ou du candidat**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu’il représente, qu’il ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l’honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

- qu’il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).

- qu’il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du collège. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l’offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

Pays de l’Union Européenne (France comprise)

Pays membre de l’OMC

Autres

**ACTE D’ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:

(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l’INSEE :

- n° d’identité d’entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d’activité économique principale (APE) :

- numéro d’inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**.

**1°) M’engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiqué ci-dessus.

**Prix :**

* **Voir devis**

Mon offre m’engage pour la période considérée.

**2°)** **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j’interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

**3°)** **Demande** que l’administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

|  |
| --- |
| Bénéficiaire : |
|  |
| Etablissement tenant le compte du bénéficiaire : |
|  |
| Code établissement : |
|  |
| Code guichet |
|  |
| Numéro du compte : |
|  |
| Clé R.I.B. : |
|  |

**JOINDRE UN RIB ORIGINAL**

***A , le***

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention “ Lu et approuvé ”) et **cachet de la** **société**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :  à :  le :  *Le Pouvoir Adjudicateur*  Madame la Proviseure  Mme. Sauvan-Graindorge |  |

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A , le

Le Titulaire

